

## Fiche 1

### Comment faciliter l'orientation des jeunes dans le monde académique, l'apprentissage et le monde professionnel ?

**A / Quand un jeune, à la fin de la troisième ou de la seconde, émet le souhait de poursuivre ses études en apprentissage, comment l'aider à trouver une entreprise, voire lui garantir une offre d'entreprise ?**

#### 1/ Dispositifs existants

##### *a/ Au niveau national*

- Différentes plateformes de mise en relation jeunes/entreprises, par exemple :
  - Ministère du travail : portail de l'alternance
  - o –MEDEF : Tomyjob, l'alternance à la carte
  - o -CCI: centre alternance : l'offre de formation en alternance
- Offres d'apprentissage de Pôle emploi
  
- *Pour la partie logement :*
- *Mobilijeune par Action Logement : subvention de 100 € maxi par mois pendant 12 mois (renouvelable) pour aider au paiement du loyer et charges des jeunes de moins de 30 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.*
- *Dispositif VISALE*
- *Logement des apprentis dans les foyers de jeunes dans les RHVS (résidences mobilité) travailleurs (FJT), dans les résidences universitaires pour les apprentis majeurs inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur*

##### *b/ Au niveau territorial*

- Dispositifs des conseils régionaux : recensement à faire

#### 2/ Angles morts

- La mobilisation des différents acteurs sur l'apprentissage et la loi « avenir professionnel » du 5 septembre 2018, dont certaines dispositions sont entrées immédiatement en vigueur, ont permis une forte progression des entrées en apprentissage en 2018 (+7,7%), même si celle-ci ne permet encore « que » de remonter au niveau de 2012. La loi « avenir professionnel » a libéré l'offre de formation en apprentissage dès cette année et les freins légaux ou réglementaires à l'embauche par les entreprises, après une large concertation, ont tous été levés.
  
- De plus, dans l'ensemble des académies, la poursuite des études en apprentissage est désormais proposée aux sortants de 3<sup>ème</sup>. L'Etat sait donc, par académie, combien de jeunes

ont émis un souhait de poursuivre leurs études en apprentissage, et dans quelle discipline. Grâce notamment au travail de communication sur l'apprentissage depuis plusieurs années, et fortement intensifié par le Gouvernement depuis deux ans, les demandes des jeunes sont en très forte progression : + 40% l'année dernière dans le secondaire.

- Ceci étant, il n'existe pas de dispositif de coordination des acteurs permettant de garantir à chaque jeune une offre d'apprentissage en entreprise. Selon le dynamisme du proviseur, du rectorat, du patronat local, des chambres consulaires, de la Direccte, le matching se fait plus ou moins bien.
- De plus, la formation en apprentissage « éclate » les lieux de vie de l'apprenti en trois endroits différents : le domicile, le CFA et l'entreprise. Parfois, les distances entre les trois lieux obligent à renoncer à la formation, ou occasionnent des coûts importants. L'absence de solutions de logement peut également conduire au renoncement.

### **3/ Pistes de travail**

- Comment industrialiser, notamment via le partage le plus précoce possible des données, la mise en relation des jeunes souhaitant évoluer en apprentissage avec les entreprises et garantir à chaque jeune au moins une offre en entreprise ?
  - o Acteurs : Etat, rectorats, Direccte, régions, chambres consulaires, CFA et les acteurs « privés » de l'apprentissage.
- Comment faire en sorte que l'offre régionale de transport collectif, de logement en faveur des apprentis, soit adaptée ?
  - o Acteurs : Conseils régionaux, métropoles, intercommunalités, Etat, partenaires sociaux...
- Comment répondre aux besoins de logement via l'usage d'un bail mobilité (de courte durée, de 1 à 10 mois, qui peut donc couvrir la durée de la période d'essai), via la mobilisation des résidences secondaires et logements touristiques, voire logements étudiants, pendant certaines périodes, via l'ouverture des résidences universitaires aux apprentis, via la colocation, y compris dans le parc public, la cohabitation intergénérationnelle, la production de « résidences jeunes » dans le parc social qui permettent d'attribuer majoritairement à des personnes de moins de trente ans les logements d'un programme de logements sociaux agréé à cet effet ?
  - o Acteurs : Etat, conseils régionaux, métropoles, autres EPCI, communes, partenaires sociaux, Action Logement, bailleurs sociaux, CROUS...

## **B/ Comment offrir une formation adaptée à tous les jeunes en reprise d'études ?**

### **1/ Dispositifs existants**

#### *a/ Au niveau national*

- Différentes plateformes de mise en relation jeunes/entreprises
- Outils d'orientation de l'Education nationale/enseignement supérieur ; Parcoursup

#### *b/ Au niveau territorial*

- Rôle des missions locales
- Dispositifs des conseils régionaux : recensement à faire

### **2/ Angles morts**

Plus de 110 000 jeunes en reprise d'études se sont inscrits cette année sur Parcoursup. Cette augmentation très significative fait apparaître une demande importante de formation de la part de ces jeunes, à laquelle ils ne semblent pas avoir trouvé la réponse par le passé :

- Un quart de ce public a plus de 23 ans, ce qui laisse entendre que ce n'est pas le public « naturel » de la formation initiale dans l'enseignement supérieur.
- Les formations demandées, souvent sélectives, ne disposent pas des capacités nécessaires pour accueillir ce public.
- Certains publics semblent s'être orientés sur Parcoursup alors qu'ils disposaient de voies d'accès aux formations par ailleurs. A titre d'exemple, un quart du public en reprise d'études n'a fait que des vœux dans les formations d'infirmier (très demandées), alors que dans le même temps, les candidatures à la voie professionnelle d'infirmier ont diminué.

### **3/ Pistes de travail**

**Comment proposer, via la plateforme, une réponse adaptée à chaque jeune ?**

- une formation supérieure en apprentissage (Parcoursup dispose d'un module « apprentissage »), en remontant le maximum de ces formations sur la plateforme, où de nombreux jeunes sont en demande ;
- une offre en formation initiale ou continue dans le secteur qui l'intéresse (ex : aide-soignants pour ceux qui s'intéressent aux formations d'infirmier) ;
- une orientation vers les dispositifs d'accompagnement dédiés (missions locales pour les jeunes en recherche d'emplois).
  - o Acteurs : Etat (ministères de l'enseignement supérieur et du travail), régions, service public de l'emploi, partenaires sociaux.

## Fiche 2

**Quand une entreprise ne trouve pas les compétences dont elle a besoin pour se développer, notamment en matière de transition écologique, comment lui apporter rapidement la solution ?**

### 1/ Dispositifs existants

#### *a/ Au niveau national*

- PIC (programmes 10knum, 10kverts)
- Formations nationales sectorisées financées par Pôle emploi (POEC)

#### *b/ Au niveau territorial*

- PRIC
- Formations financées par pôle emploi (AFPR, POEI, AIF)
- Appli CPF (entrée en vigueur en novembre)

### 2/ Angles morts

- Les entreprises se plaignent de ne pas trouver les compétences dont elles ont besoin. Les tensions de recrutement sont au plus haut depuis 10 ans. L'enquête besoins en main d'œuvre(BMO) conduite par Pôle emploi chaque année atteste de cette montée des difficultés de recrutement : la part des recrutements jugés difficiles par les entreprises est passée de 32,4% en 2016 à 50,4% en 2019, alors même que le volume de projets de recrutement envisagés par les entreprises ne cesse de croître (+14,8% entre 2018 et 2019).
- Certaines entreprises considèrent que Pôle emploi ne répond pas à leur demande, et ne leur présente pas les profils dont elles ont besoin. Une partie des entreprises attendent plus d'alertes précoces de Pôle emploi sur les difficultés éventuelles de trouver des candidats, ainsi que des conseils ou des mesures pour pallier à ces difficultés.
- La transformation écologique est souvent insuffisamment anticipée par les entreprises : fermeture des centrales à charbon, transformation des compétences dans tous les secteurs (construction, transports, industrie, agriculture, énergie, gestion de l'eau et des déchets, recyclage...). Les mécanismes de GPEC sont insuffisamment développés, alors que les opportunités de création d'emploi sont très importantes.

### 3/ Pistes de travail

- Quelle doit être l'offre de services de Pôle emploi à destination des entreprises sur ce point ?
  - o Acteurs : Etat, Pôle emploi, Unedic (convention tripartite), en lien avec les conseils régionaux.

- Comment mobiliser efficacement et rapidement les pactes régionaux d'investissements dans les compétences et les EDEC pour répondre à tous les besoins en compétences des entreprises liés à la transition écologique et numérique ?
  - o Acteurs : Conseils régionaux, Etat, branches professionnelles.
  
- Comment veiller à ce que les CTE disposent d'une dimension formation adaptée ?
  - o Acteurs : conseils régionaux, Etat collectivités concernées.
  
- Quels outils souples et simples peuvent être mobilisés rapidement pour répondre aux besoins de formation avant un besoin d'emploi identifié ?
  - o Acteurs : conseils régionaux, Etat, collectivités concernées.

## Fiche 3 -1

**Quand un demandeur d'emploi, qui est notamment une personne seule avec des enfants, reprend un emploi, comment l'aider à trouver et à financer la garde d'enfants, au moins pendant la période d'essai ?**

### 1/ Dispositifs existants

#### *a/ Au niveau national*

- Aides de la Caf, notamment la Paje
- Aides de Pôle emploi

#### *b/ Au niveau territorial*

- Aides des conseils régionaux et départements : recensement à faire
- Aides de certaines communes ou intercommunalités

### 2/ Angles morts

- Les solutions de garde peuvent être difficiles à trouver : il faut parfois renoncer à un emploi, faute d'avoir trouvé à temps une solution de garde.
- Les solutions de garde ponctuelles (pour un entretien d'embauche, un bilan de compétences, une formation courte...) existent mais sont insuffisantes.
- La Paje ne couvre pas les frais de garde réels : du coup une partie du salaire de l'emploi repris peut « partir » en frais de garde d'enfant.
- La Paje ne couvre pas les frais de garde au-delà de 6 ans.
- Si la période d'essai de l'assistante maternelle et du salarié embauché pour la garde des enfants est plus courte que la période d'essai de l'emploi repris, et que la période d'essai ne débouche pas sur une confirmation d'emploi, la personne se retrouve avec un licenciement à effectuer.

### 3/ Pistes de travail

- Comment créer une offre de garde d'enfants ponctuelle pour les demandeurs d'emploi, afin de garantir une solution pour les besoins ponctuels (entretiens d'embauche, entretiens avec le conseiller, formations courtes, renforcement de l'application sur l'offre ponctuelle de garde « ma cigogne » gérée par Pôle Emploi, en lien avec l'application « mon enfant.fr » des caf) ?
  - o Acteurs : Pôle emploi, en lien avec les Caf et les conseils départementaux, éventuellement avec l'aide des conseils régionaux quand il s'agit de formation, organismes paritaires.

- Réserver des places de crèches pour les demandeurs d'emploi qui reprennent un emploi durable ? (dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle AVIP, Pole emploi ...)
  - o Acteurs : Pôle emploi, Caf, départements.
  
- Recenser les aides financières à la garde d'enfants pour les demandeurs d'emploi qui reprennent un emploi durable.
  - o Acteurs : Pôle emploi, Caf, départements, organismes paritaires.

## Fiche 3-2

### Faciliter l'accès à l'emploi en contribuant à lever les freins liés à la mobilité (logement et transport)

L'objectif est de réduire les freins liés au logement ou au transport qui empêchent :

- des demandeurs d'emplois d'accepter un emploi dans une région (ou bassin de vie) différente de celle où ils habitent.
- des salariés de changer de région (ou de bassin de vie) pour accepter un nouvel emploi (notamment ceux qui cherchent une reconversion ou une mobilité vers un territoire plus prometteur au regard de leurs compétences)

#### 1/ Dispositifs existants

##### A/ pour les demandeurs d'emploi

###### *a/ Au niveau national*

- Aides ponctuelles de Pôle emploi au permis de conduire et à la couverture des frais de déplacement
- Aides ponctuelles des missions locales (Pacea)
- CPF permettant de financer le permis de conduire (appli disponible à l'automne)

###### *b/ Au niveau territorial*

- Aides des conseils régionaux ou départementaux : recensement à faire
- Plateformes de mobilité (not. Wimoov)

##### B/ pour les salariés

###### *a/ Au niveau national*

- Prêt et aide Mobili-PASS pour financer les frais d'accompagnement de recherche locative en cas de déménagements (à plus de 70 km/ 1h15 de son domicile)
- LOCA-PASS, prêt pour aider à financer le dépôt de garantie pour tous les salariés et les jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle en recherche d'emploi et les étudiants en CDD.
- VISALE : garantie locative gratuite pour les impayés de loyers et les dégradations locatives bénéficiant aux jeunes de moins de 30 ans, aux salariés de plus de 30 ans en mobilité ou contrat non pérenne (CDD, CDI en période d'essai, intérim)
- Louer pour l'emploi : bouquet d'aides pour faciliter la mise en relation des propriétaires privés et d'un salarié en mutation ou entrant dans l'emploi et sécuriser l'entrée dans la location (Visale, paiement des loyers entre deux locataires, prise en charge des honoraires de location, subvention rénovation énergétique)

### *b/ Au niveau territorial*

- Aides des conseils régionaux : recensement à faire
- Aides de certaines communes ou interco

## **2/ Angles morts**

- Lorsqu'une offre d'emploi durable est loin de chez soi et inaccessible en transport en commun, cela peut conduire à y renoncer, soit parce que la personne n'a pas le permis de conduire, soit parce qu'elle n'a pas de voiture, soit parce que les frais d'essence « mangent » une partie trop importante du salaire.
- Les dispositifs existants sont insuffisamment visibles et insuffisants tout court : beaucoup de salariés renoncent à prendre un emploi qui entraînerait un déménagement, faute de visibilité sur les solutions de logement ou de solution réelle ou de frais trop importants.
- Les dispositifs existants ne traitent pas un problème très concret : le manque de sécurité par rapport au risque réel, qui est de perdre son emploi à l'issue de la période d'essai, alors que le déménagement a eu lieu.
- L'offre de logements flexibles et destinés aux courtes durées est insuffisante.

## **3/ Pistes de travail**

### *A/ pour les demandeurs d'emploi*

- Comment aider financièrement les demandeurs d'emploi, dont la solution d'emploi durable exige une mobilité non couverte par les transports en commun, à passer leur permis de conduire ?
  - o Acteurs : Pôle emploi, conseils régionaux, éventuellement communes et intercommunalités.
- Comment mettre en place un système de locations de voiture, financièrement intéressant pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'une voiture pour se rendre sur leur lieu de travail ?
  - o Acteurs : conseils régionaux, Pôle emploi, réseaux de loueurs de voiture.
- Comment soutenir le déploiement de plateformes de mobilité, chargées de proposer des solutions de mobilité concrètes et adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi, dans le cadre des plans d'action en matière de mobilité solidaire mis en place par la loi d'orientation des mobilités ?
  - o Acteurs : conseils régionaux, départements, Pôle Emploi

### *B/ pour les salariés*

- Comment déployer efficacement de la prime à la mobilité prévue dans le Plan d'investissement volontaire d'Action Logement (subvention de 1 000 € aux salariés qui déménagent pour se rapprocher de leur lieu de travail) ?
  - o Acteurs : Action logement
- Comment donner à voir et permettre d'accéder aisément à l'offre de logements d'Action logement pour les salariés sur une plateforme nationale renseignée en temps réel et aux aides ?
  - o Acteurs : Action logement
- Comment développer la diffusion des aides existantes (VISALE, LOCA PASS, Louer pour l'emploi) ?
  - o Acteurs : collectivités locales, Action Logement avec les professionnels de l'immobilier

C/ pour tous (salariés en mobilité et demandeurs d'emploi)

- Comment mettre en place des organismes d'intermédiation permettant de sous-louer des logements sociaux qui seraient attribués à des apprentis ou actifs en mobilité, de manière flexible, dans un délai court, sans droit au maintien dans les lieux et pour une période provisoire (période d'essai, fin de la période scolaire,...), par dérogation aux procédures d'attribution de droit commun (des logements sociaux pourraient être spécifiquement dédiés à ce dispositif parmi les 450 000 attributions annuelles).
  - o Acteurs : Union Sociale pour l'Habitat (bailleurs sociaux), Action logement, collectivités locales
- Peut-on créer une aide à la mobilité le temps de la période d'essai, de façon à n'enclencher le déménagement qu'une fois la période d'essai accomplie : aides financières pour les transports, pour les frais d'hôtel, loyers et charges (ex : mobilité) ?
  - o Acteurs : Conseils régionaux, communes, intercommunalités, Action logement...
- Comment développer l'usage d'un bail mobilité (de courte durée, de 1 à 10 mois, qui peut donc couvrir la durée de la période d'essai), la mobilisation des résidences secondaires et logements touristiques, voire logements étudiants, pendant certaines périodes
  - o Acteurs : Collectivités (actions pour mobiliser le parc privé), fédérations de professionnels de l'immobilier (FNAIM, UNIS,..)